



Nouvelle réglementation-type sur les systèmes d'aéronef non habité (UAS) pour aider les pays à harmoniser à l'échelle mondiale l'exploitation des UAS civils dans leur espace aérien intérieur

Publication immédiate

Montréal, le 17 décembre 2020 – L'OACI a publié ce mois-ci une [nouvelle réglementation-type](#) visant à aider les pays à établir des directives nationales applicables aux vols intérieurs de systèmes d'aéronef non habité (UAS) et à les améliorer.

Tant dans leur contenu que dans les niveaux de tolérance au risque, ces nouvelles orientations ont été élaborées de sorte à donner aux organismes de réglementation et aux exploitants une certaine marge de manœuvre permettant d'assurer la cohérence des dispositions prises au fur et à mesure de l'évolution technologique des UAS.

« Les pays peuvent choisir d'adopter la réglementation-type dans son intégralité ou de s'inspirer des dispositions qui y figurent pour compléter les cadres nationaux relatifs aux UAS déjà en place », a indiqué la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu.

S'il est vrai que le secteur aérospatial connaît aujourd'hui une progression fulgurante, le Directeur de la navigation aérienne de l'OACI, M. Stephen Creamer, a assuré que la nouvelle réglementation-type sur les UAS saura tirer parti de l'important volume de données de sécurité recueillies et des principes élargis de gestion de la sécurité qui ont été définis et améliorés dans les dernières décennies.

« Ces données, utilisées conjointement aux outils de prise de décision fondée sur les risques, à l'instar de cette réglementation-type, renforceront l'harmonisation à l'échelle planétaire et ouvriront de nouvelles perspectives pour les systèmes d'aéronef non habité dans le monde entier », a-t-il indiqué.

La réglementation-type de l'OACI sur les UAS englobe les fondamentaux en matière de certification et d'exploitation des UAS en toute sécurité dont les États ont besoin, mais elle ne porte pas spécifiquement sur les décisions concernant les pénalités à appliquer en cas d'infraction au niveau local, les restrictions visant à protéger la vie privée, les obligations en matière d'assurance, etc., qui relèvent de la souveraineté de chaque État.

Téléchargeable depuis le site web de l'OACI, la réglementation-type relative aux UAS sera régulièrement mise à jour afin de veiller à ce que, tandis que les programmes d'UAS des pays évoluent et prennent de l'ampleur, les avantages économiques et sociaux qui en découlent localement connaissent le même essor.



Ressources pour les rédacteurs

[L'OACI et les vols non habités](#)

[L'OACI et le développement durable](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)